

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 03/11/2022  
Nombre de membres élus : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 15  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de procuration : 01

Membres présents :  
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH  
Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER  
Sandrine, SIMLER Agnès  
MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard,  
FRANCO Luis, IBACH Patrice, JAEGLER  
Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN  
Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de séance :  
Mr BAUMANN Jean-Marie

Membre ayant donné procuration : Mr  
HABERKORN Christophe (a donné procuration  
à STRAUDEL Jean-Philippe),

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain, stationnement rue de la 2<sup>ème</sup> D.B., réflexion sur la dénomination de la place et de l'école)
5. Décompte du temps de travail
6. Convention de mise à disposition de personnel avec l'association foncière
7. Fêtes de fin d'année
8. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Mr Pierre Jaegler décédé le 30 septembre.

Il informe également le conseil municipal du décès de Mme Anne-Marie Ringler en date du 3 novembre 2022.

## 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marie Baumann est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 16 octobre : cérémonie de remise de galons aux Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Jepsheim est Environs. A ce jour, Mathilde Chaon est la seule JSP de Grussenheim.
- 17 octobre : réunion des commissions communales "fêtes et cérémonies, affaires culturelles et bulletin communal" et "fleurissement".
- 18 octobre : réunion du conseil d'école du RPI Elsenheim Grussenheim qui s'est déroulée à Grussenheim. Les effectifs importants principalement en maternelle vont engendrer une réorganisation des classes avec une possible création d'une classe enfantine (grande section - CP). Le cas échéant, il faudra créer un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Concernant le projet du séjour scolaire en Auvergne de la classe de Mr Steve Blazek, les maires des communes de Jepsheim, Elsenheim est Grussenheim se sont concertés et proposent une somme de 10 €/jour/élèves soit 50 €/élève pour le séjour. Une délibération sera prise lors de la prochaine séance.
- réunions du comité syndical du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- 23 octobre : repas du sud-ouest organisé par le comité de jumelage Seyches-Grussenheim. Mme Agnès Simler informe le conseil municipal de l'accueil des seychois en 2023 durant le week-end de l'Ascension. Mr le Maire précise que la banda (orchestre) marmandaise "Les Têtes Brûlées" participera également à cet échange.
- 24 octobre : livraison du nouveau photocopieur de l'école
- 26 et 28 octobre : rencontre avec les habitants de la rue de la 2<sup>ème</sup> D.B. par Mr le Maire et Mr Laurent Schönstein
- 28 octobre : réunion du conseil de fabrique de l'Eglise
- 28 octobre : mise en place du nouveau garde-corps du Schwartzbreckel. Mr Jean-Philippe Strauel signale que les panneaux ont à nouveau disparu. Mr Laurent Schönstein indique qu'il les a retirés suite aux dégradations commises. Selon les traces relevées sur le panneau, il semblerait qu'un engin agricole a heurté la signalétique lors de son passage

- 5 novembre : Les pompiers ont suivi une formation FMPA - SUAP (Formation de Maintien des Acquis - Secours d'Urgence Aux Personnes) et ont également procéder à l'essayage de leurs nouvelles tenues.
- 7 novembre : réunion à la bibliothèque "Jean-Claude Oberlé" en présence des responsables du coin lecture de Villé, Mme Behra et Mr Heller, de Mesdames Marie-Christine Hardouin et Marie-Odile Bleu, responsables de la bibliothèque et de Mr le Maire. Différents points ont été abordés notamment la mutualisation des services, la mise en place de nouveaux services, les statuts, ... Des réflexions sur ces sujets seront engagées.
- 7 novembre : cérémonie de PACS (PActe Civil de Solidarité) entre Mr Cédric Jehl et Victorine Meyer

Me le Maire souhaite répondre au courriel de Mr Patrice Ibach du 12 octobre 2022 :

*" Je voudrais rapidement revenir sur ce mail que vous m'avez adressé avec copie à l'ensemble du conseil, utiliser mon droit de réponse par rapport à ce qui est dit dans ce mail, avec un ton condescendant et désobligeant. Mail qui comporte des mensonges ou au minimum des fausses informations. Pour ce qui est de la piste cyclable, il affirme que, le maire de Jebnheim a fait signer à tous les propriétaires un document.*

*C'est faux. Je ne sais pas d'où il a sorti ces infos. Je n'ai pas vu Monsieur Henny le dimanche 16 lors de la cérémonie des JSP à Jebnheim parce qu'il n'était pas présent, mais j'ai parlé à son 1er adjoint.*

*J'ai par contre téléphoné au maire de Jebnheim lundi 17 octobre pour discuter avec lui au sujet de la participation au financement de la classe transplantée de l'école. Par la même occasion je lui ai demandé où il en était avec l'acquisition foncière. Il m'a dit qu'il était loin d'avoir vu tous les propriétaires et qu'il était aussi en attente du retour de la CEA pour savoir de manière précise quelle largeur devait être achetée en fonction des normes imposées.*

*La commune de Jebnheim a fait signer à tous les propriétaires un document : c'est faux. Diffuser des informations fausses est malhonnête. Faire croire qu'on peut tout solutionner, avoir toutes les réponses alors qu'on n'est pas au courant du projet, c'est pour le moins un peu déplacé.*

*Vous dites que je divise ; de votre part ce ne sont que des attaques, des insinuations ; J'apprécie entre guillemets la fin de votre mail où vous prévoyez un degré de pénibilité qui va encore s'accroître, c'est une menace voilée."*

Mr Patrice Ibach réagit et indique qu'il connaît des propriétaires qui ont signé un document. Mr le Maire dit qu'il s'agit certainement de propriétaires favorables au projet. Mr Patrice Ibach soulève que ces dires sont contraires à ceux figurant dans son droit de réponse.

Mme Agnès Simler précise qu'elle n'a pas apprécié les propos évoqués par rapport au comité de pilotage. S'il n'y a pas eu d'échanges, elle estime que Mr Patrice Ibach n'a peut-être pas essayé de discuter avec les personnes présentes.

Mr Patrice Ibach a fait la démarche et rappelle qu'il ne faut pas toujours dire que les jeunes ne viennent pas.

Mr Laurent Schwein souhaite savoir quel est le rapport entre le comité de pilotage et le conseil municipal.

Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'il est souvent dit que le marché de Noël concerne tour à tour la commune, le comité de pilotage et le comité de gestion.

Mr le Maire rappelle que la commune "chapeaute" le marché de Noël et que le comité de pilotage regroupe les bénévoles qui y travaillent.

Mr Jean-Philippe Strauel propose d'établir une convention de mise à disposition du personnel communal comme cela est prévu avec l'association foncière.

Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle que lors de la dernière réunion, il a été dit qu'il n'est pas normal que la secrétaire de mairie doit passer deux jours pour rédiger le compte-rendu qui comporte une dizaine de pages. Or, elle passe énormément de temps pour le marché de Noël.

Mr Luis Franco dit qu'il vaudrait mieux que les personnes s'investissent pour le marché de Noël au lieu d'être toujours contre.

**4. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICATS D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN, STATIONNEMENT RUE DE LA 2EME D.B, REFLEXION SUR LA DENOMINATION DE LA PLACE ET DE L'ECOLE)**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b> <b>Objets des travaux</b>
Monsieur BOSSHARD HUBERT 2 RUE DE LA LIBERATION 68320 GRUSSENHEIM	2 RUE DE LA LIBERATION la création d'une pièce secondaire pour utilisation occasionnelle
Monsieur SUTTER FABIEN 6 RUE DU STADE 68320 GRUSSENHEIM	6 RUE DU STADE la couverture d'une terrasse existante
Monsieur MONDEJAR Florian 17 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	ROUTE DE COLMAR la construction d'une maison individuelle (chgt couleur façades)
Monsieur STALTER CHRISTOPHE 18 A RUE DES VOSGES 68320 GRUSSENHEIM	RUE DES VOSGES la construction d'un garage

**DECLARATIONS PREALABLES**

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Monsieur SIMLER ETIENNE 13 CHE DU MAUCHEN 68320 GRUSSENHEIM	13 CHEMIN DU MAUCHEN CHE DU MAUCHEN le remplacement d'une clôture
Madame TAGLANG MARTINE 13 RUE D ALSACE 68320 GRUSSENHEIM	GISUEBEL la mise en place d'une clôture

### CERTIFICATS D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Maître BARTH MICHELE 6 rue du Maréchal Leclerc 68190 ENSISHEIM	UEBER DIE ELSENHEIMER STRA

### DROIT DE PREEMPTION UBRAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- vente de la parcelle sise section 33 n° 40 d'une surface de 2 ares 84
- vente de la propriété sise section 4 parcelles 258, 259 et 262 d'une superficie totale de 12 a 44
- vente de la parcelle sise section 5 n°180 d'une surface de 5 ares 51.

### STATIONNEMENT RUE DE LA 2ME D.B.

Mr Laurent Schönstein présente le retour des riverains de la rue de la 2<sup>ème</sup> D.B. La majorité approuve le traçage provisoire : 18 personnes sur 30 n'ont rien à formuler, 2-3 personnes sont contre, 2 souhaiteraient une place devant leur propriété et 5 proposent de limiter la vitesse à 30 km/h. Quelques personnes sont réticentes à garer leur voiture dans les emplacements prévus par peur des dégâts qui pourraient être causés suite à des accrochages. Certains emplacements ont été effacés par des riverains. Mr le Maire déplore ces attitudes.

Le président et vice-président de l'Assosication Foncière (Messieurs Joël Haumesser et Thierry Streitmatter) sont passés en mairie et ont indiqué que le traçage provisoire n'est pas dérangerant pour les agriculteurs. Il faudra néanmoins revoir les traçages situés en face de la sortie de l'exploitation de Mme Lucie Oeschel car ces derniers posent problèmes lors de la sortie des engins agricoles de l'exploitation.

Une question est revenue fréquemment : faut-il mettre les emplacements entièrement sur la route ou en partie sur le trottoir. Mr Laurent Schönstein

précise qu'une distance de 1,40 m doit être respecté entre les limites des propriétés et les emplacements.

Au niveau des places côté ouest près la propriété de Mr Jean-Pierre Schreiber, il est proposé de mettre un bac à fleurs ou un bloc de béton pour protéger les véhicules.

Mr Jean-Philippe Srauel propose de combiner les traçages des places de stationnement avec une limitation de la vitesse à 30 km/h. Mr le Maire ayant les pouvoirs de police, des contrôles de vitesse pourraient être réalisés.

Mme Sandrine Muller rappelle qu'il avait déjà été question de limiter la vitesse à 30 km/h au niveau de l'école.

Mr le Maire propose de continuer l'essai dans la rue de la 2<sup>ème</sup> D.B. en mettant en place des obstacles (bacs ou bloc) devant les places de stationnement avec des panneaux de signalisation.

### REFLEXION SUR LA DENOMINATION DE LA PLACE ET DE L'ECOLE

Mr le Maire propose de continuer la réflexion et la discussion.

Il ne voit personnellement pas l'intérêt de donner un nom à une place qui est parfaitement localisée. Ce n'est pas une place, c'est un terrain qui sert de plateau sportif pour l'école et de place de stationnement lors d'événements qui attirent beaucoup de monde (église, enterrements... )

« Place de basket » ça fait partie de l'histoire du village et tout le monde connaît ce nom sauf peut-être pour les nouveaux habitants.

Mme Estelle Braul-Peluzzi rappelle sur lors de la dernière réunion de la commission communale il a été proposé de trouver un nom symbolique à cette place.

Mr Jean-Philippe Strauel rappelle que par délibération du 6 septembre, il a été décidé qu'un nom sera attribué à la place et à l'école.

Ce point sera examiné lors d'une réunion de la commission communale des bâtiments communaux, travaux et voirie.

## 5. DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu la circulaire ministérielle NOR RDFS1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

Considérant que l'article 47 de de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier suivant leur affectation ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'Alsace-Moselle ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

Considérant que la commune de Grussenheim n'a jamais octroyé de jours de congés spécifiques hors ceux légaux aux agents territoriaux et que le décompte horaire décliné ci-dessous est déjà actif :

➤ **Décide à l'unanimité**

- qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (sous réserve de l'avis du comité technique), le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

- d'approuver le décompte horaire ci-dessus même s'il est déjà appliqué dans la collectivité.

**6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le fonctionnement de l'Association Foncière nécessite les services d'une secrétaire.

Le secrétariat est assuré par Mme Nathalie Kleindienst qui est mise à disposition par la commune à l'association foncière. Il convient de signer une convention de

mise à disposition du personnel pour une indemnité annuelle de 200 €uros qui sera versée par l'association foncière de Grussenheim à la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi ° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 61 à 63

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

- ❖ adopte la présente convention ;
- ❖ autorise Mr le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Mr Jean-Marie Baumann revient sur la proposition de Mr Jean-Philippe Strauel relative à la signature d'un même type de convention dans le cadre du marché de Noël.

Mr le Maire rappelle que c'est la commune qui organise et qui est responsable du marché de Noël, que le comité de gestion gère la partie financière et que le comité de pilotage comprend les bénévoles ce qui a déjà été expliqué à maintes reprises.

Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'il n'existe pas de délibération du conseil municipal en ce sens.

Mr Jean-Marie Baumann s'interroge sur le temps passé par l'ouvrier communal pour le marché de Noël.

Mme Agnès Simler répond que Mr Télesphore Dietsch ne fait que sortir et ranger les poubelles.

Mr Jean-Marie Baumann précise qu'il n'a jamais été contre le marché de Noël mais qu'une convention permettrait de clarifier les choses. Il peut y avoir des suspicions quand ce n'est pas clair.

## 7. FETE DE FIN D'ANNEE

- Réception de fin d'année avec le personnel enseignant et communal : Comme les années passées, il est proposé de reconduire la réception de fin d'année avec le personnel enseignant et communal. Une date sera proposée en concertation avec les élus d'Elsenheim et le personnel enseignant des deux communes.



- **Repas des aînés** : Il aura lieu le dimanche 8 janvier 2023. Compte-tenu du nombre de participants de plus en plus nombreux qui engendre un problème de place au niveau de la salle, il a été proposé lors de la réunion de la commission communales des "fêtes et cérémonies, ..." de n'inviter les personnes qu'à partir de 67 ans au lieu de 65 ans actuellement. Après discussion et vote, le conseil municipal par **14 voix pour et 1 abstention** approuve cette proposition.  
Le choix du repas s'effectuera lors d'une réunion de la commission communale des "fêtes et cérémonies, ...".
- **Cérémonies commémoratives de la Libération** : Elles se dérouleront le dimanche 29 janvier 2023.

Madame Estelle Brault-Peluzzi demande pourquoi la réception du Nouvel An n'est pas évoquée. Elle figure pourtant sur le calendrier des fêtes et des cérémonies.

Mr le Maire n'est pas favorable pour organiser cette réception.

Mr Jean-Philippe Strauel souligne que cette réception a toujours eu lieu. Mme Sandrine Muller ne comprend pas cette décision étant donné que le repas des aînés est prévu. Mme Estelle Brault-Peluzzi signale que cette réception permet également d'accueillir les nouveaux habitants.

Mr le Maire précise que cette réception constitue les vœux du maire et que son organisation nécessite un gros investissement. Mme Estelle Brault-Peluzzi précise que certaines tâches peuvent être déléguées ou être réalisées ensemble.

Mr le Maire ne souhaite pas organiser cette réception compte-tenu de l'ambiance qui règne au sein du conseil municipal.

Mr Jean-Marie Baumann soulève qu'il ne faut pas pénaliser les habitants et qu'une explication devra leur être donnée si cette réception n'était pas organisée. Il rappelle que plusieurs fois la main a été tendue pour essayer d'apaiser la situation. Mr Jean-Philippe Strauel relève que cette décision démontre qu'il n'y a pas de volonté d'améliorer la bonne cohésion de l'équipe. Mr Jean-Marie Baumann s'interroge également pour quelles raisons aucune photo de groupe du conseil municipal n'a été réalisée en début de mandat comme cela a été fait pour toutes les mandatures. Mr le Maire répond que c'est lié au Covid.

Mr Jean-Marie Baumann indique que cette réception peut néanmoins être organisée même si Mr le Maire ne le souhaite pas. Il propose de passer au vote.

Mr le Maire soumet la question au vote : Qui est pour l'organisation de la réception du Nouvel An ? **14 voix Pour et 1 Abstention.**

- **Cérémonie du 11 novembre** : Elle se déroulera le vendredi 11 novembre 2022 à 10 heures au monument aux morts et sera suivie de la nomination et remise de diplômes aux sapeurs-pompiers et d'un vin d'honneur.

## 8. DIVERS

- **Terrain communal** : La société ATC France est devenue propriétaire et gestionnaire de nombreuses infrastructures Télécom sur le territoire français, entre-autre une grande partie des installations déployées par Orange France. ATC France a acquis les droits et obligations du contrat qui liaient la commune de Grussenheim précédemment à Orange France.  
Dans le cadre de son plan d'investissement à long terme, ATC France lance une campagne d'acquisition des terrains sur lesquels sont édifiés ses pylônes. La société propose la cession d'environ 50-60m<sup>2</sup>, sans servitude de passage et de réseaux si possible, pour un montant d'environ 23 000€ nets, frais de géomètre et notaire à leur charge. Actuellement, un loyer de 2 000 € par an est versé à la commune. Mr le Maire n'est pas favorable à cette cession. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas céder le terrain.
- **AFUa Les vergers** : Mr Roth, géomètre, travaille sur le projet. Il pense rencontrer les propriétaires d'ici une dizaine de jours pour le leur présenter. Concernant la parcelle communale, il va faire en sorte qu'il reste la possibilité d'en faire soit des terrains de construction à vendre ou d'en faire une zone plus dense, sous la forme de maisons en bande ou de petits ensembles. Mr le Maire est convaincu que c'est du rôle de la commune de proposer ce type de logement pour apporter une diversité, que les lotisseurs privés ne proposeront pas. Dans un sens ou dans l'autre le terrain se vendra au même prix. Mr le Maire a contacté SOVIA qui a confirmé que ce projet est tout à fait envisageable. Ce point sera discuté en réunion de commission.
- **Stèle funéraire** : Suite à la demande de Mr Jean-Philippe Strauel pour la mise en place d'une ancienne stèle au niveau du mur à côté de la sacristie, Mr le Maire est allé sur place. Compte-tenu de la belle façade de grande qualité architecturale, il n'envisage pas une stèle érigée à cet endroit. En outre, lors de la réunion du conseil de Fabrique, Mr le Curé a indiqué qu'il ne connaît pas de paroisses où des stèles sont installées le long du mur de l'Eglise. De plus, les membres du conseil de fabrique ne sont pas favorables à la mise en place de la stèle à cet endroit. Mr le Maire propose éventuellement un emplacement le long du presbytère côté parc ou dans le triangle entre le presbytère et la fontaine (portail vert - sortie du cimetière). Mr Jean-Philippe Strauel souhaite que la stèle trouve une place dans l'enceinte du cimetière. L'emplacement sera défini lors d'une réunion de la commission communale des bâtiments.
- **Plaque** : Mr le Maire présente le bon à tirer de la nouvelle plaque en mémoire du Capitaine Etori et le Lieutenant Duséhu. Il précise qu'il a pris contact avec Mr Christophe Legrand de la Fondation Leclerc pour l'approbation du texte. Mme Etori a évoqué l'idée d'une participation des familles.  
Mr Jean-Marie Baumann signale que lors de l'hommage rendu aux malgré-nous en août, une personne a fait une remarque par rapport à l'état d'abandon de la stèle implanté près de l'ancienne décharge communale. Mr Jean-Philippe Strauel indique que ces dires sont inexacts et que la stèle est régulièrement entretenue. Ceci est confirmé par Mr le Maire.

- **Grussemerblett** : Un exemplaire du nouveau Grussemerblett est remis à chaque conseiller afin que chacun puisse faire part de ses observations pour une distribution en début de semaine prochaine.  
Mr Patrice Ibach propose de moderniser le bulletin.
- **Nouvelles consignes de tri** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages et les papiers trouveront leur place dans le bac jaune. Une information sur les nouvelles consignes de tri figure dans le nouveau Grussemerblett. Une communication sera également faite par le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères). La commune se chargera de distribuer une enveloppe et deux autocollants qui devront être collés par les habitants sur leurs bacs. Mr le Maire demande aux conseillers municipaux de répondre aux interrogations des habitants. Il précise que le bac gris sera désormais destiné à recevoir uniquement les produits d'hygiène (gants, masques, éponges, lingettes, couches...), les petits objets en plastique (brosses à dents, stylos...), ainsi que les balayures, les cendres et les mégots. Les emballages en verre et les biodéchets sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire dédiées.  
Les camions continueront à passer toutes les semaines pour le ramassage des bacs gris, mais seules 18 levées seront comprises dans la redevance. Les levées supplémentaires seront facturées en sus. Le passage toutes les semaines permet de réorganiser le travail des équipes (tournées plus rapides car il y aura moins de bacs à ramasser) et laisse aux usagers la possibilité de sortir plus souvent les poubelles si besoin.
- **Chauffage au Foyer** : Mr Jean-Marie Baumann signale qu'une personne fréquentant le club des Fleurs d'Automne a fait une remarque par rapport au chauffage peu élevé au Foyer. Mme Estelle Brault-Peluzzi informe que c'est le club qui gère le chauffage. Mr le Maire précise qu'aucune consigne particulière n'a été émise à ce jour.
- **Signalétique de la bibliothèque** : Mme Marie-Christine Hardouin demande s'il est possible de rajouter des signalétiques indiquant la bibliothèque. Un avis favorable est émis à cette demande. Mr Jean-Philippe Strauel signale que l'indication de la bibliothèque est également manquante au niveau du bâtiment. Seules la mairie et l'école sont indiquées à l'entrée.
- **Assemblée Générale du Groupe des Jeunes** : Mme Estelle Brault-Peluzzi souhaite que l'invitation pour l'assemblée générale du GJG qui aura lieu le 25 novembre prochain déposée en mairie par la secrétaire du GJG et destinée à tous les élus soit transmise à tous les conseillers municipaux par mail.
- **Réunion du conseil de communauté de la CCRM** : Mme Agnès Simler rappelle la tenue de la réunion du conseil de communauté de la CCRM à Grussenheim ce mercredi 9 novembre 2022 à 19 heures. L'ensemble des conseillers municipaux est invité à y participer.
- **Plantations** : Mr Gérard Blatz informe le conseil municipal que les plantations automnales sont en place.
- **Prochaines réunions du conseil municipal** : Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le 13 décembre 2022 à 20 heures et 17 janvier 2022 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,



Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie BAUMANN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.